



## Décision n°2021\_DEC\_05

Conclusion d'un accord-cadre

### DECISION DU PRESIDENT

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

**Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°, L.2152-7, R.2152-7-2°, L.2152-8,

**Vu** la délibération n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de fournitures et services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation a été lancée pour un accord-cadre en procédure adaptée le 3 février 2021 concernant l'objet suivant :

**Location, entretien et nettoyage des vêtements professionnels pour les agents de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie**

**Considérant qu'**à la date limite de la consultation, prévue le 2 mars 2021, les sociétés ayant remis une offre dans les délais sont :

- INITIAL
- MAJ ELIS SAVOIES

DECIDE

**D'attribuer l'accord-cadre de location, d'entretien et de nettoyage de vêtements professionnels pour les agents de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie à l'entreprise INITIAL (73 000 CHAMBERY) pour un montant maximum de 18 000 € HT sur 1 an. La durée pourra être reconduite 3 fois par période de 1 an, soit au maximum 4 ans.**

Fait à Rumilly, le

**31 MARS 2021**

Le Président,

Christian HEISON

Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du .....